

AVIS

Il est porté à la connaissance des habitants de Walferdange que le collège échevinal, dans sa séance en date du 12 février 2025, a édicté le règlement temporaire d'urgence en matière de circulation suivant à l'occasion de travaux pour les besoins de l'immeuble 77, rue de l'Eglise à Walferdange :

Stationnement interdit

Du lundi 24 février 2025 de 09.00 heures jusqu'au vendredi 14 mars 2025 à 15.00 heures, le stationnement dans la rue de l'Eglise est interdit sur le tronçon longeant l'immeuble numéro 77, des deux côtés, excepté pour les véhicules en relation avec les travaux.

Accès interdit aux piétons (Signal C,3g)

Du lundi 24 février 2025 de 09.00 heures jusqu'au vendredi 14 mars 2025 à 15.00 heures, selon les besoins des travaux, l'accès du tronçon du trottoir de la rue de l'Eglise, du côté des maisons avec les numéros impairs, le long d'immeuble numéro 77, est interdit aux piétons. Les piétons sont obligés d'emprunter le trottoir du côté des maisons avec les numéros pairs.

Route barrée

Du lundi 24 février 2025 de 09.00 heures jusqu'au vendredi 14 mars 2025 à 15.00 heures, suivant les besoins des travaux, le tronçon de la rue de l'Eglise longeant l'immeuble numéro 77 est barré à toute circulation routière.

Feux colorés lumineux

Du lundi 24 février 2025 de 09.00 heures jusqu'au vendredi 14 mars 2025 à 15.00 heures, suivant les besoins des travaux, les usagers de la route sont tenus de se conformer aux signaux colorés lumineux installés dans la rue de l'Eglise (CR 233) à Walferdange, sur le tronçon entre les maisons numéros 81 rue de l'Eglise et 91 rue de Dommeldange.

Walferdange, le 14 février 2025.

Le Secrétaire,



Patrick Delmarque

Le Bourgmestre,



François Sauber

